



Réf. Farde e-Assemblées : 2273401

N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/10/2019**Objet :** Tourisme 2019.- Subsidies spécifiques à 17 associations.- Montant total : 493.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ;

Application de la loi du 14 novembre 1983

Considérant les besoins de ces 17 associations culturelles afin de mener à bien leurs missions :

\* à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2019

- 2.500,00 EUR à Sprl "Miller's Ticket" : "Brussel Beer Bus";

\* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019

- 15.000,00 EUR à l'asbl Académie André Delvaux : cérémonie des Margritte du Cinéma 2019;

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Art Lounge 9" : festival "Diwali";

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Brussels by Water" : fonctionnement;

- 10.000,00 EUR à l'asbl "BXLBeerFest" : "BXL Beer Fest 2019";

- 5.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles s'anime : organisation de l'édition 2019 de "Art On Paper";

- 3.000,00 EUR à l'asbl "Ludiris" : "Brussels Game Festival 2019";

- 15.000,00 EUR à l'asbl Magasin4 asbl a.k.a. Entropie : fonctionnement;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Mont des Arts : fonctionnement;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Sablon, Quartier des Arts et du Commerce : nocturnes du Sablon;

- 50.000,00 EUR à l'asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles : fonctionnement;

- 300.000,00 EUR à l'asbl "VisitBrussels-BGE" : fonctionnement;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Conseil Bruxellois des Musées : vernissage nocturnes des Musées Bruxellois;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Musée juif de Belgique : fonctionnement;

- 3.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles Champêtre : "Bucolic Brussels 2019";

\* à l'article 56110/43501 du budget ordinaire 2019

- 10.000,00 EUR à l'établissement public Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique : "Faucons pour tous 2019";

- 50.000,00 EUR à nvpr "De Vlaamse Radio- en televisie-omroeporganisatie" : "Music Industrie Awards (MIA's)";

Vu le crédit prévu aux articles 56110/32101, 56110/33202 et 56110/43501 du budget ordinaire 2019.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidies pour un montant total de 493.500,00 EUR à l'attention de 17 associations réparti comme suit :



\* à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2019

- 2.500,00 EUR à Sprl "Miller's Ticket" pour "Brussel Beer Bus";

\* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2019

- 15.000,00 EUR à l'asbl Académie André Delvaux pour la cérémonie des Margritte du Cinéma 2019;

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Art Lounge 9" pour le festival "Diwali";

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Brussels by Water" pour son fonctionnement;

- 10.000,00 EUR à l'asbl "BXLBeerFest" pour "BXL Beer Fest 2019";

- 5.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles s'anime pour l'organisation de l'édition 2019 de "Art On Paper";

- 3.000,00 EUR à l'asbl "Ludiris" pour "Brussels Game Festival 2019";

- 15.000,00 EUR à l'asbl Magasin4 asbl a.k.a. Entropie pour son fonctionnement;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Mont des Arts pour son fonctionnement;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Sablon, Quartier des Arts et du Commerce pour nocturnes du Sablon;

- 50.000,00 EUR à l'asbl Tapis de Fleurs de Bruxelles pour son fonctionnement;

- 300.000,00 EUR à l'asbl "VisitBrussels-BGE" pour son fonctionnement;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Conseil Bruxellois des Musées pour le vernissage nocturnes des Musées Bruxellois;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Musée juif de Belgique pour son fonctionnement;

- 3.000,00 EUR à l'asbl Bruxelles Champêtre pour "Bucolic Brussels 2019";

\* à l'article 56110/43501 du budget ordinaire 2019

- 10.000,00 EUR à l'établissement public Institut Royal des Sciences naturelles de Belgique pour "Faucons pour tous 2019";

- 50.000,00 EUR à nvpr "De Vlaamse Radio- en televisie-omroeporganisatie" pour "Music Industrie Awards (MIA's)";

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/32101, 56110/33202 et 56110/43501 du budget ordinaire 2019.

Annexes :